

ENJEUX

ACTIONS

Développer une stratégie d'adaptation aux évolutions climatiques et énergétiques à décliner dans les politiques publiques

Action 1.1.1. : Actualiser, vulgariser et partager le diagnostic de l'étude de vulnérabilité.

Action 1.1.2. : Prendre en compte l'adaptation au changement climatique du territoire dans le SCoT et le PLUi.

Action 1.1.3. : Élaborer avec les acteurs, des orientations permettant d'adapter le territoire au changement climatique.

Affirmer la nécessité du renouvellement urbain et agir en cohérence.

Action 1.2.1. : Agir en faveur du renouvellement urbain.

Action 1.2.2. : Mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le renouvellement urbain.

Action 1.2.3. : Limiter l'étalement urbain.

Action 1.2.4. : Mettre en œuvre l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain).

Affirmer la volonté de préserver le commerce de centre-ville / centre-bourg et la décliner dans les documents réglementaires.

Action 1.3.1. : Limiter l'étalement commercial en dehors des centres-villes/centre-bourgs et des zones commerciales existantes à travers le SCoT et le PLUi.

Action 1.3.2. : Élaborer une stratégie de communication et de valorisation des commerces de centre-ville.

Action 1.3.3. : Améliorer l'image des commerces de centre-ville.

Action 1.3.4. : Requalifier les friches d'activités urbaines.

Décliner la politique énergie-climat dans l'urbanisme réglementaire et opérationnel.

Action 1.4.1. : Traduire les objectifs TEPOS dans le SCoT et le PLUi et prendre en compte le PCAET dans le SCoT.

Action 1.4.2. : Prélocaliser les zones potentielles de développement des énergies renouvelables, à travers une OAP dans le PLUi.

Action 1.4.3. : Adapter le PLUi aux actions de développement de la filière bois : sous-zonage de l'activité en lien avec la Trame Verte & Bleue la préservation de la biodiversité.

Action 1.4.4. : Préserver les stocks de carbone via les espaces boisés existants classés dans le PLUi.

Action 1.4.5. : Identification, préservation et création de corridors écologiques pour la Trame Verte & Bleue.

Action 1.4.6. : Traduire les orientations en matière d'énergie du PADD du SCoT dans le PLUi et dans l'urbanisme opérationnel.

Action 1.4.7. : Élaborer un Schéma Directeur mobilité durable dans le cadre du SCoT et du PLUi.

Action 1.4.8. : Proposer des OAP thématiques à l'échelle de la parcelle (formes architecturales, imperméabilisation des sols, etc.) en intégrant l'adaptation au changement climatique



ENJEUX

ACTIONS

Se doter d'une organisation permettant un suivi performant et une gestion des fluides.

Action 2.1.1. : Formaliser une procédure de suivi des fluides interne à la collectivité et au CIAS, comprenant un retour auprès des directions et des utilisateurs.

Action 2.1.2. : Créer un poste de technicien maintenance et entretien des fluides (externe ou évolution interne).

Se doter d'une vision stratégique sur le patrimoine (Schéma Directeur du Patrimoine).

Action 2.2.1. : Étudier le potentiel photovoltaïque du patrimoine bâti existant de la Communauté de communes et du CIAS.

Action 2.2.2. : Élaborer le Schéma Directeur Immobilier.

Action 2.2.3. : Élaborer, suite au SDI, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur la rénovation.

Accompagner la Communauté de communes et les communes dans la maîtrise des consommations énergétiques liées au patrimoine bâti et à l'éclairage public.

Action 2.3.1. : Poursuivre et développer la mission de Conseil en Énergie Partagée auprès des communes du territoire.

Action 2.3.2. : Accompagner les communes dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

Action 2.3.3. : Accompagner les communes et la Communauté de communes dans l'amélioration de la connaissance de l'éclairage public et soutenir la programmation de travaux d'économie d'énergies.

APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

ENJEUX

ACTIONS

Élaborer le Schéma Directeur des réseaux de chaleur

Action 3.1.1. : Élaborer un schéma directeur des réseaux de chaleur intercommunaux, à intégrer dans les documents d'urbanisme et le PCAET.

Action 3.1.2. : Optimiser le service de distribution de chaleur communautaire.

Action 3.1.3. : Anticiper le maintien du réseau de chaleur bois existant sur Saint-Varent.

Élaborer la stratégie d'optimisation énergétique du système d'assainissement

Action 3.2.1. : Réaliser un audit énergétique de la station d'épuration de Sainte-Verge.

Action 3.2.2. : Élaborer un programme d'actions pluriannuel d'optimisation des systèmes d'assainissement de la collectivité.

Action 3.2.3. : Mettre en place les moyens techniques nécessaires à l'optimisation énergétique du système d'assainissement de la collectivité.



ENJEUX

ACTIONS

Développer une politique globale de la mobilité avec des objectifs et des moyens en cohérence

Action 4.1.1. : Faire évoluer le Comm'Bus vers un service 100 % TAD sur l'ensemble du territoire intercommunal

Action 4.1.2. : Mettre en place une mission mobilité durable au sein de la collectivité, représentant 1 ETP sur 3 ans.

Action 4.1.3. : Prendre en compte les modes doux dans toute nouvelle opération.

Action 4.1.4. : Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur les alternatives à la voiture.

Action 4.1.5. : Développer le covoiturage à l'échelle de l'intercommunalité par la création d'aires de covoiturage, la mise en place de PDE et d'outils de mise en relation.

Action 4.1.6. : Développer l'électro-mobilité par la sensibilisation et la poursuite du déploiement des bornes de recharge.

Action 4.1.7. : Développer la non-mobilité par le télétravail et des espaces de co-working.

Action 4.1.8. : Assurer une mobilité plus inclusive dans les actions de mobilité durable.

Définir l'accompagnement des communes dans leur politique mobilité.

Action 4.2.1. : Mettre en place un guide de la mobilité à destination des communes, en lien avec les prescriptions du PLUi.

Action 4.2.2. : Développer un plan vélo et marche à l'échelle des communes.



ENJEUX

ACTIONS

Formaliser la prise en compte du développement durable dans la politique d'achat.

Action 5.1.1. : Réaffirmer l'engagement politique de Développement Durable et le décliner dans les différents services.

Action 5.1.2. : Mettre en place des outils pour systématiser la commande publique durable.

Action 5.1.3. : Mettre en place une formation au développement durable des chefs de service et des acheteurs.

Action 5.1.4. : Limiter l'impact environnemental de l'utilisation du papier par la collectivité.

Action 5.1.5. : Favoriser l'achat de fournitures à faible impact environnemental.

Action 5.1.6. : Maintenir et renforcer les clauses environnementales des produits d'entretien.

Action 5.1.7. : Développer le recours aux circuits courts dans la restauration collective.

Action 5.1.8. : Actualiser et diffuser le guide « Buffets locaux et zéro déchets » et sensibiliser les services organisateurs d'événements.

Action 5.1.9. : Renforcer l'accompagnement des manifestations éco-responsables.

Action 5.1.10. : Optimiser la politique d'achats de véhicules, notamment par l'acquisition de véhicules propres.

Limiter les déplacements professionnels et leurs impacts

Action 5.2.1. : Élaborer un Plan de Déplacement d'Administration (PDA).

Action 5.2.2. : Définir une stratégie d'évolution du parc automobile et la mettre en œuvre.

Action 5.2.3. : Favoriser les réunions par webinaires et visioconférences.

Action 5.2.4. : Élargir les pratiques du télétravail.

Action 5.2.5. : Favoriser le covoiturage entre agents des collectivités pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

Action 5.2.6. : Déployer un parc de stationnement vélo sur le patrimoine intercommunal

Action 5.2.6. : Déployer un parc de stationnement vélo sur le patrimoine intercommunal

Action 5.2.7. : Former les grands conducteurs à l'écoconduite.



ENJEUX

ACTIONS

Développer une stratégie de communication et son volet énergie-climat et la mettre en œuvre

Action 6.1.1. : Poursuivre et développer le travail en partenariat et les échanges à l'échelle Nationale, Régionale, Départementale et Locale.

Action 6.1.2. : Poursuivre les actions de sensibilisation thématiques en utilisant divers médias, dont l'usage du numérique.

Action 6.1.3. : Valoriser l'engagement de la collectivité dans les domaines de l'énergie et du climat, à travers une campagne de communication destinée aux agents de la collectivité.

Action 6.1.4. : Valoriser l'engagement de la collectivité dans les domaines de l'énergie et du climat, à travers des campagnes de communication à destination des acteurs locaux.

Action 6.1.5. : Poursuivre et développer la sensibilisation des jeunes publics.

Mobiliser les entreprises et la filière agricoles sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Action 6.2.1. : Développer un partenariat local afin d'accompagner les entreprises vers des démarches d'économie circulaire.

Action 6.2.2. : Accompagner, de manière individuelle et collective, les entreprises vers des actions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

Action 6.2.3. : Mettre en œuvre un programme d'actions sur le développement de la filière bois.

Action 6.2.4. : Accompagner des exploitations agricoles dans la mise en place d'actions d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables.

Renforcer l'implication des citoyens et des acteurs locaux.

Action 6.3.1. : Développer la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables.

Action 6.3.2. : Poursuivre la mobilisation citoyenne sur le thème de la transition énergétique à travers des manifestations (semaine du développement durable, tables-rondes, conseils citoyens, etc.).

Action 6.3.3. : Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets d'installations photovoltaïques.

Action 6.3.4. : Pérenniser la plateforme de la rénovation énergétique

